COMMUNE DE PONT DE L'ARCHE
27340

QUESTIONS - REPONSES

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES

4 ans

du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bonjour,

La commune de Pont-de-l'Arche a été destinataire de questions de la part de candidats. Vous trouverez ci-dessous les réponses apportées :

Question 1 – Lot 2 : merci de bien vouloir nous communiquer les éléments suivants : - Masse salariale du lot 2 RC - Délai de préavis pour l'assuré

Réponse : la masse salariale hors charges de la commune de Pont de l'arche est de 2 603 172 € et celle du CCAS est de 273 900 € comme indiqué en page 8 du CCTP lot 2 RC. Le délai de préavis de l'assuré est de 6 mois.

Nous vous remercions pour l'attention que vous portez à notre appel à concurrence.

Cordialement.